



MODE OPERATOIRE

Encaissement d'un chèque énergie par un client via le portail chèque énergie

<https://chequeenergie.gouv.fr/>

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

LE CHÈQUE ÉNERGIE

L'Etat accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures

BÉNÉFICIAIRE

Informations générales

Utiliser mon chèque en ligne cette année

- Attribuer automatiquement mon chèque de l'année prochaine à un fournisseur (pré-affectation)
- Activer les protections associées au chèque avec mon attestation
- Demander la réémission de mes attestations
- Déclarer la non-réception ou la perte/vol de mon chèque
- Convertir mon chèque énergie en chèque travaux

UTILISER MON CHÈQUE ÉNERGIE EN LIGNE CETTE ANNÉE

Vous pouvez utiliser votre chèque énergie pour payer directement en ligne vos dépenses d'électricité ou de gaz naturel auprès de certains fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel. Inutile d'attendre votre prochaine facture : vous pouvez utiliser votre chèque énergie dès à présent ; il sera alors directement déduit de votre facture ou de vos mensualités.

(NB : La liste des fournisseurs acceptant le paiement en ligne est disponible [ici](#), d'autres fournisseurs sont susceptibles d'accepter le paiement en ligne à l'avenir).

[Continuer](#)

* Champs obligatoires

Formulaire paiement en ligne (page 1/6)

Entrer le numéro du Chèque énergie:

Merci de vérifier le numéro de chèque saisi.

[Continuer](#) [Précédent](#)

Numéro du chèque: XXXXX

Chèque valide, vous pouvez l'utiliser dans le cadre du paiement en ligne.

Formulaire paiement en ligne (page 2/6)

Sélectionnez votre fournisseur :

Vous devez choisir un fournisseur.

Si votre fournisseur d'électricité ou de gaz naturel ne figure pas dans la liste proposée, c'est qu'il ne propose pas l'utilisation en ligne du chèque énergie. Il est toujours possible de lui transmettre votre chèque énergie par courrier postal.



MODE OPERATOIRE

Encaissement d'un chèque énergie par un client via le portail chèque énergie

Numéro du chèque: XXXXX


Chèque valide, vous pouvez l'utiliser dans le cadre du paiement en ligne.

Formulaire paiement en ligne (page 2/6)

Sélectionnez votre fournisseur :

CESML x ▼

Si votre fournisseur d'électricité ou de gaz naturel ne figure pas dans la liste proposée, c'est qu'il ne propose pas l'utilisation en ligne du chèque énergie. Il est toujours possible de lui transmettre votre chèque énergie par courrier postal.



Numéro du chèque: XXXXX

Chèque valide, vous pouvez l'utiliser dans le cadre du paiement en ligne.

Nom du fournisseur: CESML


Formulaire paiement en ligne (page 3/6)

Contrat: ⓘ

* XXXXX

EDL: ⓘ

* XXXXX



Numéro du chèque: XXXXX

Chèque valide, vous pouvez l'utiliser dans le cadre du paiement en ligne.

Nom du fournisseur: CESML

Contrat: 1: XXXXX

EDL: XXXXX

Votre contrat de fourniture d'énergie est valide.

Formulaire paiement en ligne (page 4/6)

Courriel (e-mail):

* XXXXX

Confirmation du courriel:


* XXXXX

Formulaire paiement en ligne (page 5/6)

Je souhaite pré-affecter mon chèque énergie chez mon fournisseur CESML pour les années à venir. Si j'y suis toujours éligible (voir informations dans l'encadré ci-dessous) mon prochain chèque énergie sera automatiquement déduit de mes factures.

Code à gratter (le code à gratter se situe à droite sur votre chèque énergie) : ⓘ

* XXXXX





MODE OPERATOIRE

Encaissement d'un chèque énergie par un client via le portail chèque énergie

Confirmation de l'utilisation du chèque énergie :



ne-pas-repondre@chequeenergie.gouv.fr

10:22

[Chèque énergie] Confirmation de votre utilisation en ligne de votre chèque énergie n° XXXXX pour l'année 2022 et... ▾



chequeenergie.gouv.fr

Bonjour,

Ce message est destiné aux personnes suivantes, bénéficiaires du chèque énergie :

Monsieur XXXXX.

Nous avons le plaisir de vous confirmer en date du 25/10/2022 l'utilisation de votre chèque énergie numéro : XXXXX pour l'année 2022 d'un montant de _____ auprès du fournisseur CESML, sur votre contrat dont les références sont les suivantes XXXXX .

Nous vous confirmons également que votre demande de pré-affectation de votre chèque énergie pour les prochaines années auprès de ce même fournisseur, sur ces mêmes références de contrat, a bien été prise en compte. Si vous êtes encore éligible au chèque énergie, le montant de votre chèque énergie sera directement déduit de votre facture d'énergie l'année prochaine. Vous n'aurez ainsi plus aucune